

EDITORIAL

Mes amis de l'A.P.F.H. m'ont fait trop d'honneur en me demandant de préfacier ce numéro consacré à l'assainissement autonome. Ce que je fais en les remerciant de leur amitié : ils savent combien les sujets exposés le 30 septembre à Montpellier m'ont passionné pendant de longues années.

L'Assainissement Autonome, qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Comment ?

La nouvelle terminologie englobe sous ce vocable d'assainissement autonome tout ce qui n'est pas collectif public. Donc ce peut être un assainissement collectif privé : lotissements, camping, par exemple, ou celui d'une habitation unifamiliale. Si le domaine recouvert est vaste dans ses modalités d'application, il est surtout quantitativement important pour l'équipement des maisons familiales.

Pourquoi tant d'intérêt sur le sujet pendant la décennie passée ?

D'abord il s'avérait nécessaire de rechercher les causes de la mauvaise réputation qui tendait à décrier le système : il est vite apparu que les «mauvais fonctionnements» relevaient de la mise en place d'installations non réglementaires, d'erreurs de conception, de manque d'entretien.

Ensuite, la mise en place de cette technique permettait de lutter contre la coûteuse illusion encore trop répandue qui prétend que «tout à l'égoût égale progrès», ceci étant particulièrement regrettable pour les petites collectivités.

Enfin il fallait rappeler l'utilité de ce mode d'assainissement : non seulement il demeure la seule possibilité de construire des habitations qui ne profitent pas de la proximité d'une collecte publique des eaux usées, mais il est même la solution préférentielle pour ne pas effectuer de rejets - même épurés - dans des zones particulièrement sensibles car il supprime des apports bactériens aux eaux conchylicoles et l'enrichissement en nutriments aux divers plans d'eau dépourvus de courant.

Comment promouvoir la réhabilitation ?

Un fait existe : la grande majorité des installations fonctionne sans pro-

blème, et ne sont connues que celles qui «ne marchent pas», mais on en sait les causes.

Un autre est à remettre en mémoire : les possibilités du sol qui a la double tâche d'épuration et de résorption. Il s'en tire à merveille si l'on se donne la peine de respecter un minimum de conditions, à savoir : un prétraitement qui retient les particules solides des eaux usées et une diffusion en épandage de l'effluent prétraité, ces deux éléments ayant évidemment capacité et surface nécessaires.

● Premier élément

Au niveau unifamilial: la rétention est généralement effectuée par la fosse septique dite toutes eaux puisqu'elle reçoit les eaux ménagères et les eaux vannes. L'arrêté interministériel du 3 mars 1982, modifié le 14 septembre 1983 précise cette fonction ainsi que le volume minimum fixé à 2 mètres cubes.

Qu'il me soit permis de regretter que la fixation de cette capacité soit due à un «accord» tenant plus de la volonté de faire aboutir un texte, longtemps attendu parce que retardé par une obstruction certaine, que par la logique d'un raisonnement, d'ailleurs conforté par toute la réglementation étrangère.

Les D.D.A.S.S., chargées de l'application des textes sanitaires et du contrôle de leur exécution, sont parfaitement conscientes de cette regrettable insuffisance mais ne peuvent évidemment que conseiller les usagers en leur recommandant des volumes supérieurs.

Tant mieux pour eux si les dits usagers les écoutent ! Le grand avantage qu'ils en tireront se situera au niveau de la périodicité des vidanges.

Il est certain que cette obligation textuelle - la vidange - est une nécessité : un des gros écueils de l'assainissement individuel était dû au colmatage des fosses souvent trop petites mais surtout non vidées «autant que de besoin». Par contre, cette opération fixée tous les deux ans par l'arrêté précité en raison du volume réduit correspond davantage au rappel de la nécessité de l'entretien qu'à un optimum biologique.

En effet, le travail bactérien dans la fosse, si judicieusement appelée à son origine «de liquéfaction», est un travail de très longue haleine. Qu'il s'agisse des boues ou de la face inférieure du chapeau, la réduction importante des volumes solides s'effectue au long des mois. Il en découle la nécessité de ne pas perturber trop fréquemment (et deux ans c'est court !) la biologie interne de l'installation, donc de prévoir un volume suffisant. Une autre raison est l'importance de certains rejets instantanés (machines à laver diverses, baignoires). La perturbation mécanique qu'ils induisent est inversement proportionnelle à la taille du récepteur. L'avantage non négligeable de ces rejets est de contribuer à maintenir une température favorable à la prolifération bactérienne.

Cette atténuation des remous dans une grande capacité permet aussi de réduire les entraînements de particules solides, si dommageables pour la suite.

Enfin, argument psychologique et financier non négligeable pour l'utilisateur, l'intervention du vidangeur n'aura lieu que tous les 5 ans, ou plus si l'on sait surveiller le fonctionnement du système.

● Deuxième élément

La résorption de l'effluent prétraité est l'affaire du sol. Cette fonction hydraulique est aisément assurée à la percolation dispose d'un milieu aéré d'une hauteur suffisante au-dessus de la nappe.

Pour ce faire, tous les manuels disent la surface d'absorption nécessaire à la réalisation de l'épandage souterrain à faible profondeur, quel qu'en soit le dessin. Le plus souvent d'ailleurs les calculs sont majorés pour tenir compte des capacités réduites des fosses, de l'entretien négligé, sans oublier les incidences météorologiques.

Quoiqu'il en soit, un facteur n'est jamais mis à sa place de choix : c'est le rôle remarquablement épuratoire du sol. Epuración complète, y compris tertiaire, tant chimique que bactériologique, car le sol s'enrichit de certains nutriments par absorption tandis que, par sa vie biologique intense, il contribue efficacement à l'élimination des matières oxydables et des germes, y compris des virus vraisemblablement piégés par absorption.

L'assainissement autonome ainsi conçu est une technique de choix dans le sens noble du terme car il présente des garanties de fiabilité et de pérennité supérieures à celles obtenues par l'assainissement collectif.

Basée sur des phénomènes biologiques complexes et multiformes en leur réalité, cette technique est simple pour l'utilisateur qui n'aura de souci que celui de rares vidanges.

Il faut et il suffit de prévoir une capacité suffisante pour la rétention et la surface nécessaire pour la résorption, variable en fonction de la qualité du sol.

Rien ne s'oppose à l'utilisation d'aides éventuelles :

- adjonction dans la fosse de bioactivateurs (leurs grains microscopiques servent de support aux bactéries, dont les cellulolytiques, et favorisent leur multiplication) ;
- utilisation de diverses modalités d'amélioration du sol...

Au-dessus des querelles de clochers et autres mesquineries, pensons que notre bonne terre est un merveilleux instrument pour assainir nos décrets, et même, savoir les utiliser.

N'est-ce pas la meilleure philosophie - concrète et applicable - que l'on puisse retenir de la belle journée de Montpellier ?

Laure GRANGE